Définition

Aire rectangulaire définie, située à proximité d'un aérodrome, aménagée afin de servir sur sa longueur, au roulement, au décollage et à l'atterrissage des aéronefs.

pavée: *Couverte d'un pavage de bitume ou de béton*.
non pavée: *Dépourvue d'un revêtement de finition*.

Règle d'interprétation

05010001001 (piste d'atterrissage pavée) : Trace de bordures définies de l'aire.

05010001005 (piste d'atterrissage non pavée) : Trace de bordures indéfinies de l'aire.

Particularité de saisie

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie: 750

Discret ☑ Courbe (convertie) ☐

Continu ☐ Arc de cercle (conv.) ☐

Flèche:

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			
Largeur			20
Longueur		20	
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
05010001001	40	5	0	235
05010001005	40	5	2	235

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme					
Annotation	Cb	11	x	2 1 3	30
Objet ponctuel					

Corps variable

fixe

Toponyme

Annotation 28 Piste(s) d'atterrissage

Réseau

- Hydrographique ☐
- Routier ☐
- Ferroviaire ☐
- Énergétique ☐

Hypsométrie

- Élévation ☐
- Surface d'exclusion ☐
- Ligne de rupture ☐

Source complémentaire

- HQ ☐
- MRN ☐
- SCQ ☐
- MTQ ☐
- CTOP ☐

Notes de l'usager
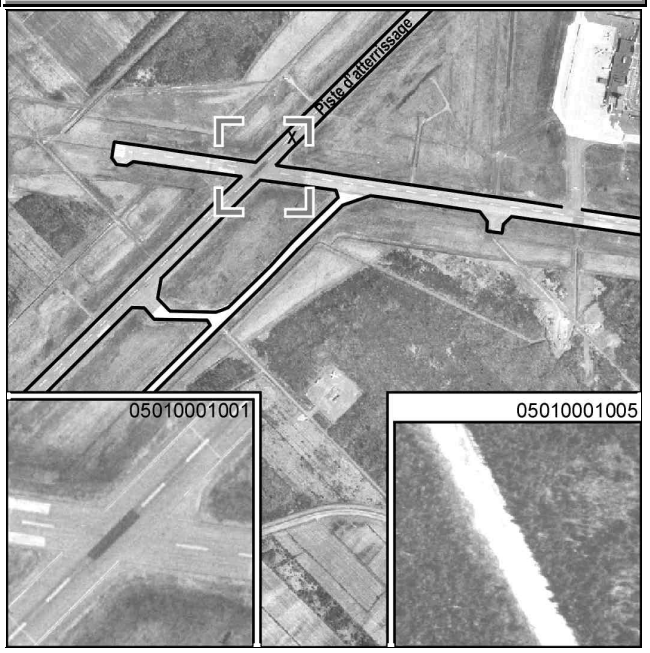
Diagramme de représentation